

# ASSEMBLÉE NATIONALE

31 janvier 2014

---

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT ET SOLIDARITÉ INTERNATIONALE - (N° 1627)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° AE195

présenté par

M. Marsac, M. Amirshahi, M. Assouly, M. Bacquet, M. Philippe Baumel, M. Bui, M. Destot, Mme Guittet, Mme Imbert, M. Loncle, M. Said, M. Vauzelle, M. Rouquet et les membres du groupe socialiste, républicain et citoyen

-----

### ARTICLE 2

### RAPPORT

Compléter l'alinéa 38, par la phrase suivante :

« A ce titre, la France maintiendra et poursuivra ses engagements pris à Muskoka en 2010 »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Pour une politique de développement et de solidarité internationale efficace, la France doit poursuivre ses efforts dans l'investissement des services sociaux de base, et notamment dans le secteur de la santé maternelle et infantile.

Une politique ambitieuse a été décidée et mise en oeuvre en la matière depuis 2010 par la France, il s'agit de consacrer les crédits chaque année pour tenir ces engagements et les poursuivre au-delà de 2015. Le maintien des progrès immense en faveur des enfants ne se feront qu'à cette condition.